



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
—
VILLE DE NIORT
—

Arrêté n° 2026-512

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS
DE IMMOBILIÈRE ATLANTIC AMÉNAGEMENT -
Madame Véronique ROUILLÉ-SURAUULT

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu les articles L.2122-18 et L.2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.441-2 et R.441-9 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Considérant que Monsieur le Maire, membre de droit de la Commission d'attribution et d'examen de l'occupation des logements de Immobilière Atlantic Aménagement, désigne un élu membre du Conseil municipal pour le représenter et siéger au sein de cette commission siégeant à Niort ;

ARRÊTE

Art. 1 – Sous la surveillance et la responsabilité du Maire, délégation est accordée à Madame Véronique ROUILLÉ-SURAUULT, Adjointe au Maire, pour siéger à la Commission d'attribution et d'examen de l'occupation des logements de Immobilière Atlantic Aménagement, Commission siégeant à Niort.

Art. 2 – La présente délégation prend effet dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Art. 3 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée à l'intéressée.

Fait en Mairie à Niort, le 07/05/2026

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGE